



NOM et Prénom de l'enfant :

NOM et Prénom du responsable :

Adresse :

Classe : Tel :

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
	M	R	AM												
08 au 12/07	<input type="checkbox"/>	○			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
15 au 19/07	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	○			<input type="checkbox"/>								
22 au 26/07	<input type="checkbox"/>	○			<input type="checkbox"/>										
29/07 au 02/08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	○			<input type="checkbox"/>								
05 au 09/08	<input type="checkbox"/>	○			<input type="checkbox"/>										
19 au 23/08	<input type="checkbox"/>	○			<input type="checkbox"/>										
26 au 29/08	<input type="checkbox"/>	○			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x							

M = matin ; R = repas (3,75 €); AM = après-midi ; J = journée (repas inclus)

Nbre de jours	
Tarif journée	
Total	

Chèque <input type="checkbox"/>	Espèces <input type="checkbox"/>	Chèques vacances <input type="checkbox"/>	CESU <input type="checkbox"/>
CAF <input type="checkbox"/>	Attestation de fin de séjour <input type="checkbox"/>		

INSCRIPTIONS A LA MAIRIE DE PLUVIGNER :

- ♦ **SAMEDI 15 JUIN** => de 9h à 12h (uniquement Pluvignois et ados Camoriens)
- ♦ **LUNDI 17 et MERCREDI 19 JUIN** : => de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h30
- ♦ **SAMEDI 22 JUIN** => de 9h à 12h
(à partir du 10 juillet, possibilité d'inscription à des jours supplémentaires au 06.30.48.69.18)

→ Documents à apporter :

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022
- cette fiche d'inscription remplie et signée.

RESPECT DU REGLEMENT

L'enfant et ses parents attestent avoir pris connaissance du règlement de l'Accueil de Loisirs (voir au dos) et s'engagent à le respecter.

"Lu et approuvé"

Signature des parents

Signature de l'enfant

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

✓ AGE

→ L'accueil de Loisirs des Pitchouns est ouvert aux enfants scolarisés de la **Petite à la Moyenne Section**.

✓ LIEU ET HORAIRES

→ L'Accueil de Loisirs se déroule à **l'école maternelle Joseph Rollo de 9h à 17h30** (ou 9h-12h et 13h30-17h30 si inscription à la demi-journée).

En dehors de ces horaires, l'accueil n'est pas responsable de votre enfant sauf s'il est en garderie.

→ **Le matin**, chaque enfant doit être accompagné d'un responsable jusqu'à l'entrée du centre.

→ **Le soir**, le responsable noté sur la fiche de liaison doit se présenter à la sortie du centre pour venir chercher l'enfant.

✓ GARDERIE

→ Une garderie est assurée à **l'école maternelle Joseph Rollo de 7h30 à 8h45 et de 17h45 à 18h30**.

→ Votre enfant peut être gardé jusqu'à **19h** sur demande écrite à fournir obligatoirement lors des inscriptions ou à l'équipe d'animation 48h à l'avance.

→ Une **facture** vous sera adressée à la fin du séjour de l'enfant.

→ **Tarif** : 0,35 € à 0,60 € le ¼ d'heure selon revenu fiscal.

✓ ABSENCES

→ Un remboursement ne pourra être effectué que sur présentation d'un certificat médical et si son absence a été indiquée aux responsables par téléphone au 06.30.48.69.18. Cependant, la première ½ journée d'absence ne sera pas remboursée.

✓ AFFAIRES PERSONNELLES

→ Chaque enfant doit apporter un sac à dos contenant le nécessaire adapté à la météo (KWAY, bottes, maillot de bain, casquette, crème solaire, petite bouteille d'eau...) ou de sorties (plage, balade...).

→ Les enfants sont responsables de leurs affaires personnelles, le centre se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

✓ MALADIES

→ Les enfants malades ne sont pas acceptés.

✓ GOUTER

→ Le goûter est fourni par le centre.

✓ TARIFS

Calcul du tarif : Revenu fiscal / nbre de parts		Entre 1 et 9 jours	
		½ J	Journée
1	0 à 6600	5,45€	11,21€
2	6601 à 10200	6,67€	13,71€
3	10201 à 12960	7,40€	15,21€
4	12961 et plus	7,78€	16,01€
	Communes extérieures	8,78€	18,01€

→ Réduction de 0,50 € par journée pour 10 à 13 jours d'inscription, réduction de 1 € par journée à partir de 14 jours.

→ Tarif du repas : 3,75 € (inclus dans journée).

→ Bénéficiaires CAF : réduction de 4€ par jour et 2€ par demi-journée sur présentation d'un justificatif.

→ Les chèques vacances et chèques CESU sont acceptés

→ Le montant 4 sera appliqué en cas de non présentation des avis imposition.

→ Si votre enfant est inscrit uniquement pour les sorties, une majoration de 1€ par jour sera effectuée.

→ Paiement possible en plusieurs fois.